

# Le pays de Cocagne

## **Le pays de Cocagne**

Bienvenue au pays de cocagne, qui n'est pas une utopie présente seulement dans les contes de Grimm ou les peintures de Peter Bruegel. Le pays de cocagne est en France, dans l'ancien pays du Lauragais, aujourd'hui divisé en quatre départements : Aude, Ariège, Haute-Garonne et Tarn. Il a la forme d'un triangle dont les pointes sont Toulouse, Albi et Carcassonne. Il est un espace de plaines et de plateaux entre les Pyrénées au sud, le Massif Central au nord, la Méditerranée et l'Atlantique. Le Lauragais est traversé par la Garonne et dispose de deux ports majeurs : Bordeaux et Bayonne. Cette disposition géographique est essentielle à la naissance et au développement du pays de cocagne.

## **Le pays du pastel**

C'est le pastel qui a donné son nom et sa richesse à ce pays. Le pastel est une fleur jaune dont les feuilles produisent une teinte bleue, le bleu pastel, qui a été l'une des seules sources de bleu jusqu'à l'arrivée du bleu indigo à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Disposant de cette richesse et de ce monopole, la région du Lauragais a connu une période de grandes prospérités, dont les façades des hôtels urbains et les pigeonniers des champs témoignent encore. Pour produire le pastel, les feuilles sont d'abord écrasées sous d'épaisses meules, qui produisent une pulpe verdâtre qui est agrégée en boule donnant des pelotes rondes que l'on appelle les cocagnes. C'est de là que vient le nom pays de cocagne. Ces boules sont ensuite mises à fermenter pendant une durée de quatre mois, ce qui produit l'agranat, une pâte granuleuse noirâtre, qui est ensuite transformée pour donner la teinte bleue. Le processus de fabrication étant long et complexe, le bleu pastel était vendu très cher, donc réservé à des usages nobles. Les paysans récupéraient les fonds de cuves, dont ils se servaient pour peindre leurs charrettes et leurs ustensiles en bois, le pastel ayant des propriétés fongicides. C'est ainsi que dans les musées agricoles l'on trouve encore des objets paysans bleus. C'est la raison aussi pour laquelle les volets étaient peints en bleu, puisque le bleu pastel en protégeait le bois.

## **Un paysage marqué par le pastel**

Le pastel était essentiellement cultivé dans les champs de l'Albigeois, dans la région de Castres et plus au sud, vers Carcassonne. Si la plupart des moulins ont aujourd'hui disparu, il reste encore de très nombreux pigeonniers. Ceux-ci servaient certes à l'élevage des pigeons et des tourterelles, qui peuvent être consommés, mais aussi à récupérer les fientes des oiseaux, qui étaient utilisées comme engrais dans les champs de pastel. Cette culture agricole a donc des conséquences dans les constructions des campagnes. Ces pigeonniers sont aujourd'hui restaurés et présentent de beaux exemples d'architecture du Lauragais. Plusieurs circuits touristiques proposent une route des pigeonniers, ce qui permet de se promener à travers de très beaux paysages ruraux et de découvrir des villages d'une grande richesse architecturale.

C'est là l'autre conséquence du pastel. La richesse de cette culture a permis de développer d'imposants hôtels particuliers, que l'on trouve encore aujourd'hui dans des villes comme Cordes-sur-Ciel (qui a gagné le prix du Village préféré des Français), Labastide de Lévis, Albi et bien sûr Toulouse. L'un des hôtels les plus célèbres de cette ville est celui de Jean de Bernuy, dont il reste quelques vestiges. C'était l'un des principaux vendeurs de pastel. Il avait établi des comptoirs à Bordeaux, en Espagne et en Angleterre. Sa fortune était telle que c'est lui qui assura la caution de la rançon demandée par Charles Quint après la capture de François I<sup>er</sup> à la bataille de Pavie (1525).

Des hôtels particuliers pour la plupart en briques, qui témoignent de l'influence italienne de la région. Loin du style français du nord de la Loire, les monuments civils et religieux ont développé un modèle architectural propre, un style renaissance du Midi. Cela n'est pas dû uniquement au pastel, mais aussi à la culture des céréales, à l'élevage et au commerce des villes, mais c'est le pastel qui a concentré et amalgamé la richesse du Lauragais.

### **Des axes de circulation essentiels**

Quand on voit le calme des rivières aujourd'hui, même de la Garonne, il est difficile d'imaginer ce qu'était le trafic fluvial jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les gabarres, des bateaux à fond plat, circulaient sur le Tarn, l'Aveyron, la Dordogne et la Garonne, notamment pour y transporter le pastel. Des villes continentales pouvaient ainsi posséder un port et donc être en même temps des villes portuaires. Les bateaux étant moins grands, ils pouvaient circuler sur ces rivières, et la batellerie n'était concurrencée ni par le fer ni par la route. Le développement du chemin de fer d'une part, puis de la voiture d'autre part a considérablement modifié la géographie des villes et l'organisation de l'espace. Difficile ainsi d'imaginer qu'à l'apogée du pastel, Bayonne en est le

principal port. Située sur l'Adour, qui se jette dans l'Atlantique, Bayonne est une ville portuaire de première catégorie. C'est à ce port que l'on doit aussi le développement de l'armagnac, qui était chargé sur les bateaux pour être consommé par les marins, comme le cognac doit son essor au port de La Rochelle. Le canal du Midi, qui fut construit sous le règne de Louis XIV, est postérieur à l'apogée du pastel et n'a donc pas servi cette industrie.

L'exemple du pastel renvoie donc aux fondements de l'histoire économique. Pour assurer le développement d'une culture, il est nécessaire de disposer des outils indispensables à cette culture, mais aussi des moyens de communication permettant son exportation. Le bleu pastel produit dans le Lauragais a été diffusé dans l'ensemble de l'Europe, ce qui a d'autant plus accru la richesse de la région.

### **Un déclin aux causes multiples**

Plusieurs causes sont intervenues dans le déclin du pastel. La guerre d'abord avec, en 1562, le début de la guerre civile entre protestants et catholiques. La région a été particulièrement touchée par cette guerre, avec des dévastations des villages, des églises et, bien sûr, des outils de production. La guerre n'est nullement un facteur de développement pour l'économie et celle-ci a porté un rude coup à l'économie du pastel. À cela s'ajoute la découverte d'une nouvelle source de bleu : le bleu indigo. Lui aussi provient d'une plante, cultivée en Inde. Mais il coûte beaucoup moins cher à produire que le pastel, même en le faisant venir d'Asie. Louis XIII a beau prendre des décrets pour interdire l'importation de l'indigo en France, il finit tout de même par rentrer. Les teinturiers et les artistes font bien sûr pression pour pouvoir acheter de l'indigo, ce qui leur permet de diminuer leurs coûts de production (Voir à ce sujet le très beau livre que Michel Pastoureau a consacré à l'histoire de la couleur bleue). En 1737, l'emploi de l'indigo est autorisé sur l'ensemble du royaume. Cette couleur se diffuse d'autant mieux que le bleu est plus tranché que le pastel, qu'il tient mieux sur les tissus de coton et qu'il résiste davantage au soleil.

C'est un schéma très classique de combat entre les producteurs et les consommateurs. Troisième cause de la disparition du pastel, le développement des teintures chimiques à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1878, le chimiste allemand Bayer découvre le procédé de synthèse chimique de l'indigotine.

L'entreprise BASF le commercialise, ce qui assure la victoire du bleu industriel au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'est l'essor du bleu dans les vêtements, celui-ci étant encore moins cher à produire. Au même moment, le Lauragais s'oriente vers une autre culture, celle du maïs, qui permet de nourrir les canards. La culture du pastel s'efface, une autre apparaît ; le Lauragais demeure un pays de cocagne non pour ses plantes, mais pour ses marchés aux canards et son foie gras. C'est aussi la

preuve que les industries se font et se défont et que l'essentiel est l'inventivité et l'esprit d'entreprise des personnes. Le pastel du Lauragais illustre bien le fait qu'aucune économie ne peut être figée pour l'éternité et que les besoins des hommes évoluent au cours du temps. Depuis une quinzaine d'années, des passionnés ont replanté du pastel pour reproduire la couleur bleue et vendre des vêtements de cette teinte. C'est une façon de retisser le lien de la mémoire des lieux.

Les circuits touristiques développent aussi ces lieux du pastel, à travers des routes pédestres autour des pigeonniers ou bien des villages remarquables. Le plus grand et le plus impressionnant des édifices en pastel demeurent la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. Construite au XIII<sup>e</sup> siècle, toute de briques, avec des allures de forteresses posées sur les bords du Tarn, elle présente à l'intérieure une immense voûte peinte au XVI<sup>e</sup> siècle dont le bleu est issu du pastel. C'est peut-être cette proximité des lieux qui a poussé Henri de Toulouse-Lautrec, né non loin d'Albi, à introduire les teintes pastels dans sa peinture et ses affiches, reprenant ainsi les techniques des grands maîtres du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme Georges de la Tour, qui avaient été abandonnées à la Révolution. La plupart des œuvres de Toulouse-Lautrec sont exposées au musée de la Berbie, qui jouxte la cathédrale d'Albi. La route du pastel passe aussi par le peintre de Montmartre. Et pour les amoureux du bleu, il reste la Méditerranée et les monochromes d'Yves Klein.

---

## Conches-en-Ouche cette inconnue

Il est peu probable que vous connaissiez Conches-en-Ouche. Comme son nom l'indique, cette ville de 5 000 habitants est située en Normandie, dans le pays d'Ouche. Par le train, il faut une heure et demi pour rejoindre Paris et la gare Saint-Lazare. C'est la merveille de la géopolitique : New-York, Pékin, Venise, Londres, Berlin sont des villes géographiquement plus loin, mais culturellement plus proche. Il n'est pas rare de s'y être rendu. On peut s'y donner rendez-vous, on en partage des souvenirs communs. La mémoire et le vécu mettent en communs les rues de ces villes, les boutiques, les entreprises. Elles font partie de notre quotidien, même s'y on n'y a jamais été. Conches-en-Ouche, en revanche, est l'une de ces villes inconnues, bien que désormais très proche de la capitale. Rien n'empêche le cadre parisien, le matin, de ne pas monter dans son train pour La Défense ou pour Cergy mais de s'offrir une heure trente de voyage pour un dépaysement complet et de passer une journée dans le pays d'Ouche. Sur le trajet de cette ville,

il pourra relire les pages que Jean de La Varende consacre à son pays : « Voici les grâces secrètes de cette contrée. Le petit fleuve s'accoude à gauche sur une forte colline chargée d'arbres, mais cerne, à droite, une haute et lente moquette qui s'exhausse vers le sud. L'eau l'entoure d'un trait pur et chantant. »

## **La patrie des libéraux**

Il pourra penser aussi à Denys Le Maréchal (1755-1851), né et mort non loin de Conches. Encore un grand homme oublié. Député sous la Révolution et la Restauration, membre de la Constituante, il est le dernier député de cette chambre à mourir. Commerçant d'origine, homme d'industrie et d'invention, il met au point un procédé pour fabriquer les épingles, devenant ainsi l'un des premiers praticiens de la division du travail. Il aurait influencé la réflexion d'Adam Smith sur les épingles et le travail. Le pays d'Ouche serait ainsi le berceau méconnu d'une pensée libérale.

Y est né également Augustin Fresnel, physicien qui a révolutionné les travaux sur l'optique. Né à Broglie, il est le cousin de Prosper Mérimée, l'écrivain, et le neveu de Léonor Mérimée, le père de Prosper, lui-même chimiste, travaillant sur la peinture et les couleurs. Broglie, la ville de Fresnel et des Mérimée est le nouveau nom de Chambray, nom qui fut changé en 1742 quand cette région fut accordée à la famille de Broglie, qui joua un rôle si important sous la Monarchie de Juillet. Voilà encore quelques liens entre le pays d'Ouche et l'histoire de la pensée libérale.

## **Topographie du pays d'Ouche**

Le pays d'Ouche a des qualités topographiques remarquables. Il est traversé par la Risle, dernier affluent de la Seine qui se jette dans le fleuve non loin de son estuaire. C'est un paysage de plateau calcaire fruit de la sédimentation de l'ancienne mer du Secondaire (100 millions d'années). Cette région, comme toute la partie nord de la France, a bénéficié du lœss. Les sols pauvres ont été recouverts par le lœss, une roche fertile issue des limons des plateaux, qui est déposée par les vents. Cette couche superficielle de roches a permis de mettre en culture des territoires non adaptés à l'origine pour l'agriculture. Le pays d'Ouche en fait partie, comme de nombreux terroirs normands. C'est ainsi qu'a pu se développer un paysage de pâturage, où dominant l'herbe et la vache, dessinant un bocage de champs fermés. À partir du XX<sup>e</sup> siècle, le

bocage a laissé sa place à des champs ouverts, plus adaptés à la culture des céréales. Le blé et l'orge ont été chassés, petit à petit, par la vache. Le sud du pays d'Ouche est beaucoup plus forestier. Les chênes et les sapins règnent en maître dans la forêt de Breteuil, qui est une réserve cynégétique. Alternant espaces forestiers et espaces de champs, le pays d'Ouche offre une grande diversité de terroir.

## **Un enjeu politique**

Rien ne laisse penser que la petite ville de Conches fut l'enjeu de batailles durant la guerre de Cent Ans. Munie d'une forteresse et contrôlant l'un des axes de la Normandie à Paris, Conches est un centre stratégique névralgique. La ville était tenue par Charles de Navarre, adversaire du roi de France, si bien que Du Guesclin en fit le siège en 1371. Navarre dut quitter les lieux et la ville repassa sous la juridiction française. Cette victoire permit de dégager l'étau enserrant Paris et de donner de l'assurance à Charles V face aux Anglais et à ses alliés. La rue principale qui traverse aujourd'hui Conches ne donne pas à penser de l'importance stratégique du lieu sous le règne de Charles V. Cette importance oubliée a ressurgi lors de la Seconde Guerre mondiale. Vu l'importance stratégique de la Normandie, les Allemands avaient aménagé un terrain d'aviation à proximité de Conches afin de contrôler l'axe fluvial de la Seine et la route vers Paris. La guerre demeure le meilleur allié de la géographie. Les sciences et les techniques donnent l'impression de s'affranchir des lieux, mais lorsque le combat ressurgit, chaque val, chaque butte reprend son importance stratégique. La permanence des lieux est ainsi marquée. Enjeu périphérique de la guerre de Cent Ans, Conches le fut aussi de la bataille de France, rappelant que la Normandie est tout autant une terre de paix que de guerre.

## **La carte à pied**

C'est à pied, carte en mains, que l'on appréhende le mieux les micros terroirs, les pays locaux, le sens des côtes, des vallons, le rôle des ruisseaux et des rivières. La randonnée permet de rencontrer le paysage et de repartir à l'époque où les trajets se faisaient essentiellement à pied. Le vélo a été une aide majeure pour le développement du transport des personnes, puis le train et enfin la voiture. Le paysage ne s'éprouve pas de la même manière selon la façon dont on le traverse. La randonnée replace l'homme dans un environnement de géopolitique à petite échelle. Si vous regardez une photo satellitale, par exemple avec Via Michelin, vous verrez de façon très nette la rupture paysagère entre les finages de champs ouverts et ceux de forêts. Le point de rencontre entre les deux est la ville de Conches. La ville domine son entourage, elle

agrège les populations grâce à la présence de ses commerces et de ses services. À l'échelle locale, elle domine. À l'Est est située Évreux, la grande ville de la région, qui assure les fonctions administratives et étatiques et qui présente les services de qualité plus élevée. Selon les besoins, selon l'échelle étudiée, les rapports de force sont importants ou sont faibles. Pour l'accès aux commerces et aux écoles, c'est Conches qui domine sur les villages alentours. Pour les services administratifs ou certains services tertiaires importants, c'est Évreux qui commande. La géopolitique locale permet d'étudier ces rapports de force, et donc le lien des habitants aux territoires, à leur cadre de vie, à leurs besoins. Nous ne sommes qu'à une heure trente de Paris. Il est probable que des habitants de Conches aillent travailler près de la gare Saint-Lazare. Néanmoins, en dépit de la proximité temporelle, l'éloignement culturel avec Paris est grand. Nous sommes encore dans le bassin parisien, mais nous ne sommes plus en Île-de-France. La vie se pense et s'organise différemment qu'à Paris, en dépit de l'intrusion de la télévision et de l'uniformisation des pratiques de vie. Sur certains points, un Parisien aura une vie plus semblable à un habitant de New York et de Berlin que de Conches. C'est cette géopolitique locale des emboitements gigogne que peut révéler l'étude de la position géographique de Conches-en-Ouche.

---

## Les deux laïcités

La laïcité « à la française » est un produit qui s'exporte mal et qu'il est difficile d'expliquer en dehors de nos frontières. J'en ai encore eu la preuve la semaine dernière où j'étais convié à un colloque à Rome, au centre Saint-Louis, à l'initiative de l'institut Acton. Il ne fut pas facile d'expliquer ce concept aux Italiens et aux Américains qui peuplaient essentiellement ce colloque. L'apéritif *alla francese* qui a suivi fut beaucoup plus explicite.

Tentons une rétrospective. La laïcité telle que nous l'entendons aujourd'hui est définie par la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Une loi qui pourrait être bonne en soi, tant il est utile de distinguer les deux sphères particulières de ces deux réalités que sont l'Église et l'État.

Frédéric Bastiat y était favorable et c'est aussi le combat de nombreux papes au tournant du XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle que d'arriver à détacher l'Église de la tutelle étatique. Mais cette loi n'est pas uniquement une séparation, mais surtout une absorption. Elle s'est en effet accompagnée de la nationalisation des biens des congrégations, des associations religieuses et des diocèses. Dans

bien des cas, il s'agit d'un vol. Ce sont ainsi des milliers de bâtiments : églises, couvents, chapelles, écoles, séminaires, ainsi que des terrains qui ont été spoliés par l'État et qui sont passés sous sa juridiction. C'est ainsi qu'un nombre important de mairies, de collèges et de lycées sont des anciens bâtiments ecclésiastiques, volés en 1905-1906 et affectés à une destination publique. Il est fortement dommageable que notre laïcité soit fondée sur ce péché originel du vol foncier et du viol de la propriété privée.

Cette loi de 1905 trouve son origine dans un autre vol, celui de 1789, avec la nationalisation des biens clergés. La France était alors surendettée et en situation de faillite. Comme la noblesse refusait de réformer l'impôt, elle a trouvé un moyen beaucoup plus simple de régler la dette de l'État : prendre les biens de l'Église, les revendre, et ainsi s'enrichir par l'achat à bas prix de ces biens et également rembourser la dette. Cela donna lieu à la création d'une nouvelle monnaie, les assignats, qui furent un fiasco total avant de disparaître en 1796.

Or, avec ces biens, les associations religieuses assuraient le service de santé et d'éducation. L'État privant l'Église de ses bâtiments et de ses terres, ces services publics, mais gérés par le privé ne pouvaient plus fonctionner. L'État, grand prince, a assuré la relève. Voilà comment naît un embryon d'État providence. Puisque les prêtres n'avaient plus de revenus financiers, Napoléon décida de les rémunérer sur le trésor public (Concordat, 1801). C'était en faire des fonctionnaires et leur retirer toute liberté. Ce n'était pas réellement un cadeau : d'une part l'État se dédouanait des ressources financières qu'il avait prises à l'Église, d'autre part ces prêtres perdaient toute autonomie et indépendance. Lacordaire (1802-1861) dénonça plusieurs fois cette situation et demanda aux prêtres de recouvrer leur liberté en renonçant à leur traitement.

En 1905, la République eut beau jeu de dénoncer ce système et de ne plus vouloir rémunérer les prêtres : c'est elle qui avait créé les conditions de cette situation. Ici, la rupture fut une bonne chose : le clergé retrouvait son autonomie et sa liberté. Ce que comprit très bien le jeune Pacelli (futur Pie XII) dans un rapport rédigé pour la Secrétairerie d'État. Mais en prenant les biens de l'Église, qui allait pouvoir assurer l'entretien des bâtiments, des églises, des cathédrales, des chapelles qui ornent les paysages urbains et campagnards ? L'État décida de se substituer aux particuliers privés. Aux communes la charge des églises, à l'État celle des cathédrales. Évidemment, la réalité n'accomplit par les promesses faites. Au bout de dix ans, les églises étaient dans des états piteux, ce qui obligea Maurice Barrès à un vibrant plaidoyer pour ces édifices laissés à l'abandon : *La grande pitié des églises de France* (1914). Aujourd'hui, beaucoup de communes se plaignent de ne pas avoir les moyens financiers d'entretenir ces bâtiments. C'est vrai, mais il faut remettre les choses à l'endroit. Proposons à ces communes un accord :



rendez à une association privée la mairie et l'école communale issues des biens de l'Église, et cette association se chargera d'exploiter ces bâtiments et d'en tirer de quoi entretenir l'église. Bref, une privatisation, qui serait beaucoup plus efficace que la gestion étatique actuelle.

### **Une gestion privée du patrimoine**

Deux nationalisations majeures (1789 et 1906) accompagnées d'une gestion calamiteuse des biens nationalisés devraient prouver aux yeux de tous que le secteur public n'est pas le plus apte à gérer le patrimoine français. Proposons un autre pacte au Président de la République et à Stéphane Bern : au lieu d'organiser un grand loto du patrimoine, dont on doute fort de la bonne gestion financière, privatiser les biens volés en 1906, avec charge pour les propriétaires d'entretenir les biens religieux. Une partie du problème sera ainsi résolue.

La laïcité à la française est donc, sur ce point-là, une nationalisation forcée de biens appartenant au privé, une atteinte au droit et à la propriété privée. À chaque fois, cela a été fait certes contre l'Église, mais aussi pour remplir les caisses de l'État. Le vol, voilà une manière habile de payer la dette. D'autres pays l'ont fait récemment sur leurs particuliers alors, pourquoi pas la France ? L'instrument monétaire qu'est l'euro, comme les assignats, pourrait servir à voler les particuliers afin d'éponger la dette.

### **La religion laïque**

Autre aspect de cette version de la laïcité : être une religion laïque. À l'antique distinction entre l'Église et l'État, la nouvelle laïcité, version 1789 comme 1905, a cherché à créer une religion d'État. Ferdinand Buisson parle de foi laïque, avec ses rites, ses symboles, ses codes. Le Président de la République devient ainsi le grand pontife de ce nouveau culte, comme autrefois Robespierre dirigeait le culte à l'Être suprême dans Notre-Dame de Paris transformée en Temple de la Déesse Raison. Pour Ferdinand Buisson comme pour Jules Ferry, la laïcité est une religion, un culte, qui copie et reprend les sacrements chrétiens. C'est ainsi qu'est inventé le mariage civil et le baptême républicain, tous les deux copiés sur le modèle des sacrements chrétiens. En Italie, le mariage religieux a une valeur civile. En France, on ne peut pas se marier religieusement sans s'être au préalable marié à la mairie. Lors des Manifs pour Tous, les opposants à la loi Taubira ont voulu sanctifier le mariage civil, sans voir qu'il était la cause de leurs problèmes. À partir du

moment où l'État marie, droit qu'il ne s'est arrogé que très récemment, il est normal qu'il puisse définir qui il marie et dans quelles circonstances. Ils eussent été plus avisés de demander l'abrogation du mariage civil et la reconnaissance du mariage religieux.

## **La domination de l'État**

La laïcité républicaine est une religion politique. La république n'est plus une simple forme de régime politique, mais elle devient dieu. La République se fait État providence, qui est la source de la vie et de la mort, d'où son insistance à l'euthanasie. Si l'État contrôle nos naissances, il est normal qu'il veuille aussi contrôler nos fins de vie. Cette religion politique laïque est une version actualisée du gallicanisme, de l'anglicanisme ou du joséphisme, avec à chaque fois l'idée que le chef de l'État est en même temps le chef religieux. Lorsqu'Alexis de Tocqueville explique, dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, qu'il y a une continuité entre la République et la monarchie, cela passe aussi par l'aspect religieux. Certes, la Révolution a combattu l'Église, ce que n'a jamais fait la monarchie. Mais le gallicanisme royal, le concordat de Bologne, la volonté de nommer les évêques et les abbés des monastères importants sont autant de mainmise de l'État royal sur la religion chrétienne, comme le fit ensuite la République française, de façon plus importante et systématique.

## **La foi laïque**

Cette foi laïque se manifeste dans les bâtiments, les symboles, ces chartes de la laïcité placardée dans les écoles et lues par les enfants. Aujourd'hui, on espère que la laïcité sera le rempart à l'islamisme. Rien n'est moins sûr. La République a évidemment ses charmes, mais pour une jeunesse désœuvrée, partir combattre en Syrie, mener le coup de feu dans les banlieues, avoir un statut social en vendant de la drogue est beaucoup plus excitant que de suivre des cours d'éducation civique et d'écouter debout la charte de la laïcité.

Les stages de déradicalisation ont été un échec. La nouvelle et énième charte de la laïcité à

l'école le sera tout autant. La théophilanthropie et le culte de la déesse Raison n'ont duré que quelques années. Le calendrier révolutionnaire a été abandonné. La laïcité républicaine, la foi laïque de Ferry et de Buisson est menacée de la même sécheresse. Elle avait été abandonnée après la Première Guerre mondiale. Après 1945, il y avait le marxisme qui servait d'opium au peuple, donc nul besoin de la laïcité. Celle-ci a ressurgi avec la fin de la religion communiste, dans le contexte de l'apparition de l'islam, que personne ne sait comment gérer.

Quand je vois comment les Américains et les Italiens à Rome restent dubitatifs face à cette laïcité, on peut craindre le pire quant à son inefficacité face à l'islamisme.

---

## Les idées dans les relations internationales

Élève de Raymond Aron puis professeur à l'IEP de Paris, Pierre Hassner vient de mourir le 26 mai dernier. Né à Bucarest en 1933, il acquit la citoyenneté française en 1957. Géopolitologue et philosophe, ses axes de réflexions et d'études ont porté sur les relations internationales et l'ordre juridique du monde. Il a publié peu de livres, mais en revanche beaucoup d'articles, qu'il sera intéressant de publier ensemble le moment venu.

L'un d'eux, publié en 2000 dans la revue *Politique étrangère*, porte sur « Le rôle des idées dans les relations internationales ». C'est un sujet essentiel, sur lequel butent de nombreux auteurs. Soit que l'on accorde trop d'importance au rôle des idées, les déconnectant des réalités, soit qu'elles soient trop minorées, ne voyant partout que stricts conflits d'intérêts et luttes de pouvoir. Dans cet article, Hassner n'a pas apporté de véritable solution au problème, mais il a dressé un tableau assez complet de la question. Étant publié en 2000, l'article est donc pensé avant le 11 septembre 2001 et la nouvelle émergence de l'islamisme. Nous étions encore dans un monde post guerre froide où beaucoup croyait à une sorte de paix perpétuelle et à un effacement des grandes tensions. Cet optimisme est aujourd'hui dépassé, preuve que le monde peut rapidement changer.

## **Idéalisme ou réalisme ?**

Les totalitarismes ont été les grandes idéologies structurantes du dernier siècle qui ont mobilisé des masses importantes. La fin du communisme a laissé un vide dont beaucoup de commentateurs se demandaient s'il allait être comblé. Mais les idées sont demeurées, à la fois manipulées par les jeux des puissances et contribuant à les reformuler. Tout le monde agit en vue de quelque chose, dans une direction et pour obtenir un but. Tout le monde a une certaine idée du monde, des cultures, des relations entre les peuples, et cela forme les idées qui permettent de comprendre et d'expliquer les actions des États.

« Pour beaucoup, l'âge idéologique a pris fin avec la guerre froide et fait place à un retour de la Realpolitik, c'est-à-dire à une vision des relations internationales fondée sur la rivalité des États, chacun poursuivant son intérêt défini en termes de puissance et de sécurité. Mais comment oublier que l'homme qui a le plus incarné le primat de la nation et de l'État sur les régimes et les idéologies, Charles de Gaulle, commençait ses *Mémoires* par cette phrase : « Toujours je me suis fait une certaine idée de la France » ? Car l'intérêt national, mais aussi la nature, les limites, la permanence et la vocation de la nation et de l'État sont autant d'idées sujettes à débat, même si elles concernent des réalités tangibles. » (p. 688)

Idéalisme et réalisme ne sont donc pas opposés, puisque toute action, y compris de puissance et s'inscrivant dans une réalité, est le fruit d'une idée et d'une pensée. À l'inverse, l'action modifie ou renforce l'idée, soit qu'elle l'infirme soit qu'elle la justifie.

Certains ont cru que les idées étaient dépassées par le fait du primat de l'économie et de la technique. La matière aurait pris le pas sur la pensée. C'est une erreur, puisque l'économie est, elle aussi, le fruit d'une idée et la technique est bien la conséquence d'une invention, d'une innovation, donc là aussi d'une idée. En revanche, plus intéressante est l'analyse selon laquelle les idées ont été submergées par les émotions. Le discours rationnel étant alors asservi par les réactions populistes et démagogiques. C'est complètement vrai, mais les idéologies sont bien plus dans la passion démagogique que dans l'analyse rationnelle.

Autre phénomène, de plus en plus prégnant dans les relations internationales, les particularismes et les passions identitaires. Elles sont vues comme naturelles et reflétant des réalités concrètes fondées sur des données physiques ou sociales. Mais ces passions identitaires sont construites et orientées selon des perceptions parfois erronées, des stéréotypes, des montages idéologiques. La frontière naturelle est bien plus une vue de l'esprit et une image de la pensée que l'expression innée d'une réalité tangible. Les mouvements identitaires sont d'abord la conséquence de ce que Pierre Hassner appelle des « entrepreneurs intellectuels ou politiques ».

« Mais ni les nations ni les civilisations n'échappent à l'idéologie au sens large, ni les unes ni surtout les autres ne sont par elles-mêmes des acteurs politiques : toutes doivent passer par l'interprétation, la traduction, parfois l'invention et, en tout cas, la médiation d'acteurs théoriques et pratiques, d'idées et d'intellectuels, d'organisations et d'hommes politiques. » (p. 689)

Ce qu'avait aussi très bien perçu Pierre Hassner, dès la fin du XX<sup>e</sup> siècle, c'est que les oppositions intellectuelles allaient se faire selon plusieurs axes : universalisme contre particularisme et technocratie contre populisme. Avec, évidemment, des combinaisons diverses qui peuvent se faire au sein de ces axes.

## **La sécurité et les droits de l'homme**

Le nouveau débat intellectuel international se structure depuis 1991 autour des questions de droits de l'homme, de sécurité collective, de diffusion de la paix par la démocratie. C'est le sens de l'action des États-Unis tout au long des années 1990-2000, qui se perpétuent aujourd'hui par d'autres moyens.

« Aujourd'hui, le débat se concentre sur l'importance des institutions internationales, qu'elles soient ou non gouvernementales, niée par les « réalistes » purs et durs comme John Mearsheimer, mais affirmés à la fois par ceux pour qui les institutions financières internationales sont créées, dès Bretton Woods, un certain ordre international d'inspiration keynésienne prévalant dans le monde développé sur l'anarchie multipolaire, et par ceux pour qui les institutions européennes,

issues des idées de Jean Monnet et Robert Schuman, modifient de manière essentielle les rapports entre États européens. La notion de régime, favorisée par les théoriciens américains, ou celle de société internationale, promue par l'école anglaise, rend compte de cette dimension où normes et institutions se combinent pour tempérer la logique des conflits de puissance. » (p. 691)

La dernière phrase est à double tranchant. Certes, les normes et les institutions peuvent contribuer à tempérer les conflits de puissance, mais aussi à les exciter. Couplées aux ONG, ces normes sont souvent des instruments de la puissance des États qui se servent d'elles pour étendre leur domination, sous couvert d'humanitaire et de soin social. L'idée permet ainsi de légitimer l'ordre établi et de le justifier pour que rien ne change.

Face à ces idées, les démocraties libérales sont confrontées à un double écueil :

« D'autant que, de leur côté, les démocraties libérales ont tendance, face aux dictatures et aux régimes non libéraux, à osciller entre l'illusion qu'ils sont semblables à elles-mêmes et celle selon laquelle ils représentent le mal absolu dans tous les domaines. » (p. 693)

Ce double écueil est flagrant dans la gestion de la diplomatie au Moyen-Orient. Soit on refuse de voir les différences, soit on les exacerbe de façon artificielle, créant des oppositions là où il n'y en a pas.

### **Pour quoi se battre ?**

L'autre enjeu posé par Pierre Hassner concerne les raisons mêmes de l'existence : s'il n'y a pas d'idée, pour quoi se battre et exister ?

« Si l'on se tourne maintenant vers l'autre ligne de tension majeure du XX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire l'axe Nord-Sud et, en particulier, la décolonisation, on retrouve cette impossibilité de séparer les idées et les relations de puissance. La chute des empires coloniaux comme des empires

continentaux est due au soulèvement de leurs sujets et à leur propre affaiblissement, soit par des tendances sociales et psychologiques à long terme, soit par le résultat des deux guerres mondiales. Elle n'est pas due à une infériorité militaire ou économique de la métropole par rapport aux colonies en révolte. Le rôle des idées de nationalité et de liberté, d'autodétermination et d'indépendance, répandues en grande partie par les colonisateurs chez les colonisés, a incontestablement été décisif pour mobiliser ces derniers et démobiliser les autres. Le fait qu'une partie importante des sociétés du centre ait refusé de défendre ses positions, soit parce que ses priorités étaient ailleurs, du côté de l'intérêt économique et des satisfactions individuelles préférées aux sacrifices collectifs, soit parce que la cause ne lui paraissait plus légitime, soit encore parce que les moyens employés lui paraissaient immoraux, a évidemment joué un rôle important pour faire céder l'Angleterre en Inde, la France en Algérie, les États-Unis au Vietnam, voire les Blancs en Afrique du Sud, quelle que soit la diversité de ces cas. » (p. 694)

D'un côté, les idées diffusées par l'Occident ont permis la décolonisation, puisque celle-ci s'est faite au nom de ces idées. De l'autre, l'Occident ayant changé d'idée, il n'a plus ressenti le besoin et l'envie de se battre. Refus de ce sacrifice, perçu comme inutile et néfaste, mais aussi idée qu'il n'y a plus de culture bonnes ou mauvaises et que, tout se valant, il n'est plus nécessaire d'imposer nos idées aux autres. C'est là un des curieux paradoxes de l'Occident. Il conjugue le relativisme moral, qui lui fait penser que rien n'est supérieur et que tout se vaut, avec l'idée que ses valeurs de démocratie et d'égalité sont nécessaires au monde entier et qu'il faut donc les diffuser. C'est donc que le refus de la colonisation n'est qu'apparent et qu'il prend d'autres formes. Oui à l'indépendance de l'Algérie, de l'Inde et du Vietnam, mais ces pays doivent adopter la démocratie, la tolérance, l'égalité, c'est-à-dire devenir comme nous. C'est une nouvelle forme de colonisation, idéologique celle-là. Une colonisation humanitaire, qui a succédé à la colonisation de la guerre et de la puissance.

Avec l'essor des sectes, des mafias et des conflits identitaires, la fragmentation s'allie à la transnationalisation. C'est peut-être la caractéristique la plus surprenante de notre époque, car apparemment contradictoire, d'être à la fois dans la fragilisation voire l'effacement des frontières et, simultanément, le réveil des identités locales et la montée des particularismes. Contradiction qui n'est peut-être qu'apparente, car en réalité l'essor des identités est la conséquence de l'affaiblissement des frontières.

Pierre Hassner développe aussi des considérations percutantes sur les idées religieuses, mais qu'il serait trop long d'analyser maintenant. On voit néanmoins que ces réflexions, élaborées à l'orée des années 2000 et donc avant les grands changements de celles-ci, restent pertinentes

aujourd'hui.

---

## En banlieue, on brûle des milliards

Une bonne politique ne se mesure pas aux résultats obtenus, mais aux milliards d'euros dépensés. À ce titre, la politique de la ville est un grand succès. C'est un impératif pour chaque gouvernement : il faut sauver les banlieues, par de la rénovation urbaine, par de la mixité sociale, et par plus d'égalité des chances le tout en conformité avec les valeurs de la République. Revoilà donc Jean-Louis Borloo qui, après une politique de la ville menée tambour battant en 2003, propose un nouveau plan pour sauver les banlieues en injectant 50 milliards d'euros. On l'avait vu partir en Afrique pour électrifier le continent grâce à sa fondation Énergie pour l'Afrique. On le retrouve sur un terrain qu'il connaît bien : les banlieues et la dépense de l'argent public.

La politique de la ville est un cas d'école du capitalisme de connivence menée par la France depuis une quarantaine d'années. De l'argent prélevé par l'impôt sur les territoires et les personnes qui créent de la richesse, pour le redistribuer sur des zones en déshérence afin d'acheter la paix sociale et les voix nécessaires aux réélections. Personne ne semble s'interroger par ailleurs sur les entreprises qui gagnent les contrats d'aménagement et sur leurs liens avec les politiques locaux. N'y a-t-il pas des risques de collusions et de conflits d'intérêts ? Constructions et déconstructions, zones franches, aménagements multiples, création d'écoles, de bibliothèques, de zones de jeux, d'équipements sportifs ; pour toujours plus de violence et de zones dangereuses. La politique urbaine est l'un des échecs les plus manifestes de la politique sociale.

### **Chronologie de l'intervention de l'État**



La liste des lois, plans et actions banlieues donne le tournis. Donnons les principales mesures.

1977 : Opération Habitat et vie sociale sous la direction de Jacques Barrot. Objectif : réhabiliter les HLM.

1981 : Affrontements à Vénissieux dans le quartier des Minguettes. Début du dispositif « Opérations anti été chaud » qui devient ensuite « Ville-Vie-Vacances ». Création des Zones d'éducation prioritaires (ZEP) par l'Éducation nationale.

1981-1983 : Trois rapports sur les villes et les banlieues. Sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, sur la délinquance (prévention et solidarité), sur la rénovation urbaine. Trois rapports qui concluent à la nécessité de davantage de dépenses pour les quartiers sensibles.

1983 : Roland Castro lance la mission « Banlieues 89 ». Objectif : réhabilitation des quartiers sensibles.

1988 : Création de la Délégation interministérielle à la ville. L'État centralise la politique de la ville.

1990 : Émeutes à Vaulx-en-Velin. François Mitterrand annonce la création d'un ministère de la ville.

1991 : Michel Rocard lance des grands projets urbains. Mise en place de la loi d'orientation pour la ville. (LOV).

1992 : Bernard Tapie devient ministre de la ville. Il propose un plan banlieue et démissionne trois jours après l'annonce de ce plan.

1994 : Création des contrats de ville.

1996 : Création des Zones urbaines sensibles (ZUS) et d'un pacte de relance pour la ville.

2000 : Loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU) qui impose notamment des quotas de logements sociaux. (20%)

2003 : Loi Borloo, Programme national de rénovation urbaine.

2005 : Loi de programmation pour la cohésion sociale.

2006 : Loi pour l'égalité des chances. Automne 2006 : émeutes urbaines.

2008 : Plan banlieue.

2014 : Loi Alur (Accès à un logement urbain rénové) menée par Cécile Duflot qui relève les quotas à 25% de logements sociaux.

2018 : En attente de la loi d'Emmanuel Macron sur les banlieues.

### **Une série de mauvaises mesures**

Cette synthèse où ne sont indiquées que les principales mesures est déjà indigeste. À relire après coup elle montre que l'erreur est au fondement même de la politique de la ville : croire que l'intervention de l'État allait pouvoir bien organiser la vie de ces quartiers. Le mal des banlieues remonte à l'origine même, quand l'État a décidé de reconstruire le pays dans les années 1950 et de décider où les Français devaient habiter. Certes il y avait urgence, car après la Seconde Guerre mondiale de nombreux logements étaient détruits et beaucoup de Français vivaient dans des gourbis. Sans compter les bidonvilles qui s'entassaient à Nanterre et dans les villes de la périphérie parisienne. Les grands ensembles répondaient à une nécessité : loger des populations qui étaient à la rue ou qui vivaient dans des cabanes ou des logements insalubres. Les nouveaux logements étaient à cet égard une réussite : propres, neufs, spacieux, éclairés, avec tout le confort moderne : l'eau, l'électricité, la douche et les toilettes dans les logements et non plus dans la cour ou dans le couloir. Ce fut un véritable saut quantitatif qui a été apporté à la population. Mais cette reconstruction s'est combinée à la loi de 1948 qui a gelé les loyers parisiens. Résultat : les propriétaires n'ont plus gagné assez pour faire les travaux de rénovation de leurs appartements. D'où une dégradation du parc urbain et un refus de certains de louer. Ce qui contribua à la grande crise de l'hiver 52. Si beaucoup de Français étaient à la rue cette année-là c'était d'une part la faute de la guerre et aux destructions, mais aussi à de mauvaises politiques qui ont empêché la rénovation et la reconstruction du parc urbain. La vague de froid extraordinaire a aggravé le problème.

L'effort de reconstruction a été le prétexte à une communisation du pays, d'où les vagues de nationalisation des années 1946-1947. Au lieu de se contenter de grandes directives et d'aides ponctuelles quand cela était nécessaire, l'État a voulu diriger et piloter entièrement la politique urbaine. Nous en payons encore aujourd'hui les conséquences. Sans compter que la population a changé. La dégradation des quartiers n'est pas due seulement à un manque d'entretien, mais

aussi au fait que les habitants dégradent et détruisent les lieux qu'on leur propose.

## **Les effets pervers de la solidarité**

C'est toujours au nom de la solidarité que l'on fait les plus mauvaises politiques. Avec l'idée qu'il faut que les villes riches, c'est-à-dire les villes bien gérées, payent pour les villes pauvres, c'est-à-dire les villes mal gérées où la gabegie est une règle. Pour cela il y a l'impôt, pour les particuliers, et la péréquation, pour les collectivités locales. Au nom de la solidarité, les villes qui ont des excédents budgétaires doivent verser une somme à celles qui sont déficitaires. Depuis la révision constitutionnelle de 2003, la péréquation est un objectif de valeur constitutionnelle. **L'article 72-2** de la Constitution dispose que « *La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales* ». Voici comment la définit l'État français :

« Littéralement, la péréquation consiste à égaliser les situations. Elle doit atténuer les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. Ressources et charges dépendent en effet de contraintes géographiques, humaines (ex. : revenu des habitants) et économiques (ex. : dynamisme des bases fiscales, importance du tissu industriel ou tertiaire, etc.), qui ne garantissent pas a priori une adéquation des ressources aux charges de chaque collectivité. »

Ainsi, en 2017, le département des Yvelines a dû payer 40 millions d'euros au titre de la péréquation, montant qui sert essentiellement à financer le département de Seine-Saint-Denis. Le 93 est certes un département très endetté, mais aussi l'un des plus riches de France, car l'un de ceux qui reçoit le plus d'aides et de subventions publiques, sans compter l'ensemble des aménagements (RER, autoroutes, etc.) à quoi va s'ajouter la manne des Jeux olympiques. Pénalisant la vertu pour encourager la gabegie, la péréquation dissout les liens locaux et n'encourage pas la bonne gestion.

## **Le drame des logements sociaux**

Difficile de faire comprendre que le logement social n'a rien de social et qu'il est un désastre pour

le logement en France, notamment pour les plus pauvres. La loi SRU a aggravé la pénurie de logements, causant une hausse des prix sans précédent. C'est elle qui est en partie responsable de la difficulté des Français à se loger, bien que la majeure partie de la population croie encore que c'est avec plus d'aides et d'interventions de l'État que leur situation pourra s'améliorer. En imposant 25% de logements sociaux dans les constructions nouvelles, c'est-à-dire 25% de logements qui sont payés moins cher que le coût de construction, cela oblige les constructeurs à répartir le manque à gagner sur les autres logements, donc à les vendre plus cher. Des personnes qui payent donc un tarif plus élevé que le marché, pour se retrouver dans des logements identiques que des populations qui payent beaucoup moins cher. Il y a de quoi se sentir floué. D'autant que les différences de vie font que la cohabitation n'est pas toujours aisée.

Puisqu'il faut 25% de logements sociaux partout, sans tenir compte des besoins et du marché, dans certaines villes, les logements sont vides. Dans d'autres, les propriétaires ne peuvent pas acheter des logements qui coutent trop cher, ce qui oblige les constructeurs à renoncer à certains programmes, alors que la demande est forte. D'où un marché en tension, qui accroît la hausse des prix.

Abroger la loi SRU, supprimer les logements sociaux, notamment en vendant le parc existant, est la meilleure façon de redonner de la souplesse au marché et de produire une baisse des prix. La loi SRU répondait à un calcul cynique : en imposant 20% de logements sociaux (quand elle fut créée), les socialistes espéraient imposer 20% de population qui leur était favorable et donc gagner ainsi des communes lors des municipales. Un calcul de boutique politicienne dont toute la population souffre aujourd'hui.

Pour les maires récalcitrants qui ne veulent pas de 25% de logements sociaux, des amendes étaient prévues. Mais le calcul était vite fait : il était plus rentable de payer l'amende que de construire des HLM, d'autant que la population qui vit dans les HLM est une grande consommatrice de services municipaux et de gratuité, donc elle coûte très cher. La loi Duflot a changé la donne : en plus de l'amende, qui a fortement augmenté, le préfet peut préempter des terrains et organiser des constructions forcées. C'est la fin des libertés communales et la mainmise complète de l'État. C'est dans le logement que la politique communiste est encore active, pour le malheur des populations modestes qui souffrent de cette mauvaise politique de la ville.

---

# Donbass : la faillite de l'Europe

Dans le Donbass, à l'est de l'Ukraine, la guerre commencée en 2014 ne cesse de durer, même si cette zone n'est plus couverte par l'événement médiatique. Les accords de Minsk II, conclu le 11 février 2015 en Biélorussie avec la Russie, l'Allemagne, la France et l'Ukraine ont cherché à mettre un terme aux combats. Étaient présents également les représentants des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk. Les accords prévoient notamment l'établissement d'un cessez-le-feu dans la région des combats et l'envoi d'observateurs réguliers pour vérifier la réalité de la cessation des affrontements. Or ce point-là n'est pas du tout respecté. Le conflit n'a pas cessé et il continue de faire rage entre l'armée ukrainienne et les groupes de défense du Donbass. Quatre ans de guerre donc, sans qu'une fin des combats n'apparaisse possible pour l'instant. Les chiffres officiels depuis 2014 font état de plus de 10 000 morts, tous camps confondus, de 20 000 blessés et d'un million de réfugiés. C'est une fourchette basse, sûrement en deçà de la réalité. Les réfugiés vont surtout en Russie, mais presque pas dans les autres régions de l'Ukraine. D'une part parce que la population du Donbass se sent davantage russe qu'ukrainienne et aussi parce que la Russie est plus attrayante que l'Ukraine. L'économie y est plus dynamique, les perspectives d'emploi et d'avenir plus grandes. À Kiev, un oligarque a succédé à un oligarque, avec les problèmes de corruption et de détournement de fonds inhérents à ce type de gouvernement. L'Ukraine est un pays qui va mal et où la situation politique demeure dégradée.

## **Un état des lieux très fragile**

La situation humanitaire du Donbass demeure très fragile. La zone subit régulièrement des attaques militaires, que ce soit dans la région de Donetsk ou dans celle de Lougansk, et cela en dépit des accords de Minsk II qui ne sont pas respectés. Les civils souffrent, manquant souvent du nécessaire, avec des difficultés à reconstruire leurs maisons et leurs villages. Les deux Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk sont gérées de façon autonome, avec un chef d'État, un parlement, une armée. Elles ne sont pas reconnues au niveau international, même par la Russie, mais elles existent dans les faits, sinon en droit. Rien ne permet de penser que cette situation va se dissiper et que ces régions vont pouvoir réintégrer l'Ukraine.

C'est une ligne de 500 km qui s'étire de la mer d'Azov jusqu'au fleuve Don. Une frontière dessinée avec Minsk II pour geler les combats. Un *no man's land* a même été défini, une zone grise où les populations n'ont pas le droit de se rendre, même si des personnes y habitent encore. Le Donbass est une région russophone, où la langue officielle est le russe et l'ukrainien. En Ukraine, en revanche, l'ukrainien a été imposé dans les écoles, ce qui revient à exclure le russe, ce qui ne facilite pas la réconciliation des deux parties. Le russe est pourtant la langue historique de nombreuses personnes vivant en Ukraine. Cette imposition forcée de l'ukrainien, langue créée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ne mécontente pas que les russophones, mais aussi les Hongrois de la Transcarpatie, qui ne peuvent plus parler leur langue, mais sont contraints de faire usage de l'ukrainien. L'ukrainisation forcée du pays met à mal l'unité fragile de cet État.

Les habitants peuvent traverser cette zone pour se rendre en Ukraine : il y a des *check point* pour que les gens aillent voir leurs familles, mais peu s'y rendent. Pour beaucoup de gens du Donbass, la rupture avec l'Ukraine est définitive, si ce n'est dans le droit international au moins dans les esprits.

### **Quel avenir pour le Donbass ?**

Après quatre ans de guerre et des attaques massives, par les armes et par les mots, la réconciliation entre le Donbass et l'Ukraine apparaît impossible. L'ancien président ukrainien a dit en public vouloir tuer les enfants du Donbass, ce qui n'est pas un prélude à une réconciliation. Même s'ils ne le disent pas toujours ouvertement, beaucoup ont le souhait d'intégrer la Russie. Ils se sentent russes : c'est la même culture et la même histoire. La sécession apparaît donc comme quelque chose de logique, au même titre que les Italiens du XIX<sup>e</sup> siècle qui voulaient rompre avec l'Autriche pour s'unir au nouveau royaume issu du *Risorgimento*. Ces terres ont été plus longtemps russes qu'ukrainiennes : ce sont des terres prises aux Tatars par Catherine II. L'Ukraine reste une création récente, une création de compromis de la part des bolchéviques. C'était un moyen de modérer le nationalisme ukrainien qui était très hostile à l'idée soviétique. Ces constructions nationales de fraîche date ont été détruites par les guerres et les drames du XX<sup>e</sup> siècle, poursuivis par le conflit qui dure depuis 2014.

Mais c'est un cadeau empoisonné pour la Russie, qui n'a pas envie de récupérer le Donbass. Elle a certes récupéré la Crimée, parce que c'est une région stratégique qui a toujours été russe. Mais

récupérer le Donbass serait trop dangereux. Il y a des risques de sanctions et des problèmes internationaux en perspective. Pour la Russie, c'est plus une épine qu'une promesse. D'autant que si ces régions étaient intégrées à Moscou, l'Ukraine pourrait ukrainiser tout le pays et intégrer l'OTAN et l'UE, ce qui est contraire aux intérêts russes, Moscou n'ayant aucune envie de se retrouver avec des missiles de l'OTAN sur le sol ukrainien. Mieux vaut donc laisser la situation telle qu'elle est, faire réintégrer ces régions, sous une forme d'autonomie, empêchant l'Ukraine de fonctionner et notamment d'intégrer l'OTAN et l'UE. Ce serait plus habile pour Moscou, qui de toute façon bénéficie d'un fort capital de sympathie dans le Donbass, région très riche notamment pour ses mines de charbon.

L'autre possibilité est que le Donbass devienne complètement indépendant. Avec huit millions d'habitants, des mines de charbon, un accès à la mer Noire et une bonne entente avec le voisin russe, l'État pourrait être viable. C'est probablement ce qui arrivera ; le droit finissant par se caler sur le fait. De toute façon, la réconciliation entre Kiev et Donetsk apparaît aujourd'hui impossible.

### **Le syndrome yougoslave**

Le grand perdant, le grand vaincu de ce conflit, c'est l'Union européenne. Déjà l'UE avait été incapable de construire la paix en Yougoslavie, devant faire appel aux Américains pour aboutir aux accords de Dayton (1995). Puis sur la question du Kosovo elle s'est complètement enlisée et embourbée dans ses contradictions. Si le Kosovo peut devenir indépendant grâce à un référendum, pourquoi pas la Crimée, pourquoi pas le Donbass ? Le précédent kosovar, outre qu'il a fâché l'Europe de l'Est avec l'Europe de Bruxelles, a montré les contradictions de la politique européenne, qui appliquent des principes ici et les refusent ailleurs.

On ne cesse de nous dire que l'Europe c'est la paix. Mais l'Europe a été incapable de rétablir la paix au Pays basque contre l'ETA ou en Irlande contre l'IRA. C'est l'Espagne et le Royaume-Uni qui ont réglé ces dossiers. L'Europe, c'est-à-dire l'UE, a été incapable de rétablir la paix en Yougoslavie et d'éviter les drames de l'éclatement de la région. Aujourd'hui, elle n'est pas capable de rétablir la paix dans une région d'Europe, le Donbass, ni de discuter avec la Russie. L'Union européenne n'a pas apporté la paix. Elle s'est construite parce que les États se sont réconciliés entre eux et parce qu'ils ont voulu la construction européenne. Aujourd'hui, l'UE est en faillite. Passons sur la question de l'euro, qui éclatera un jour. L'UE est incapable de résoudre le dossier migratoire et de sécuriser la Méditerranée. Elle est tout aussi incapable d'apporter la paix dans le Donbass, où se sont tenus des matchs de l'Euro de foot 2012. En six ans, que de

changements. Cela rappelle le stade olympique de Sarajevo détruit par la guerre. Ni l'UE ni le sport n'apportent la paix. Au Donbass, comme au Kosovo déjà, l'UE montre à ses peuples sa faillite et son incapacité à faire autre chose qu'obéir aux directives de Bruxelles pour les normes intérieures et de Washington pour les questions internationales. Cette question-là sera-t-elle portée lors des Européennes de 2019 ?

### **Comment faire la paix, comment bâtir un peuple ?**

Pour l'Europe, le Donbass est le laboratoire de deux questions majeures : comment construire un peuple, comment construire la paix ? L'armée ukrainienne a du mal à recruter et elle connaît beaucoup de désertions. Il est difficile d'expliquer à ces hommes qu'il faut aller combattre dans un territoire qu'ils ne voient pas comme étant le leur. Au Donbass au contraire, les hommes et les femmes luttent pour leur survie, pour leur maison et pour leur terre. La guerre est ici asymétrique, non pas au sens d'une asymétrie de l'armement, mais dans une asymétrie des intérêts de la guerre. Ce n'est pas la même chose de lutter pour sa terre et la liberté de sa culture que pour prendre une terre qui intéresse peu. La population du Donbass est donc prête à combattre et à mourir. S'il y a eu des réfugiés, c'est essentiellement dans les zones de combat. Désormais, la population reste et se défend. Pourquoi rester sur une terre en guerre alors que l'on peut partir et avoir un avenir matériellement meilleur ailleurs ? Cela rejoint le mystère de la culture, de la nation et du sentiment charnel de l'appartenance à un lieu et à une patrie. La dynamique culturelle est engagée dans la défense de ce que l'on est, de l'être intime qui explique pourquoi des hommes sont prêts au sacrifice et à mourir, alors qu'il leur serait tellement plus facile de partir et de vivre heureux ailleurs ; mais ils ont un chez eux. Face à l'islamisme, la question va se poser aussi en Europe de l'Ouest. Partir ailleurs, ou lutter, voire mourir, pour défendre sa culture et sa terre ? C'est peut-être pour éviter cette question qui touche à l'existence des peuples et à l'essence de la construction européenne que l'on ne parle plus du Donbass.

---

## Nouvelle-Calédonie : un enjeu stratégique

Le voyage d'Emmanuel Macron en Nouvelle-Calédonie aura permis de replacer cet archipel au



centre de la réflexion géopolitique. Pour la France comme pour l'Europe, il revêt une importance stratégique majeure qu'il est bien dommage de limiter à la seule question de l'indépendance et au référendum de novembre prochain. Face à une Chine conquérante dans le Pacifique et compte tenu de la richesse du sous-sol et de la mer, la présence stratégique française est de plus en plus indispensable dans cette zone.

### **Français depuis 1853**

L'archipel de Nouvelle-Calédonie a été conquis par la France en 1853, avant que ne commence la grande expansion coloniale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour Napoléon III, il s'agissait de contrer l'influence des Anglais et des Hollandais dans le Pacifique et de trouver un espace libre pour fonder une colonie pénitentiaire. La population européenne est pour une part issue de la déportation des prisonniers et des condamnés. 2 000 communards sont ainsi déportés en Nouvelle-Calédonie après la Commune de 1871. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'archipel sert de base militaire aux Américains pour les opérations lancées contre le Japon. À partir des années 1950, l'archipel connaît une très forte croissance économique, grâce à l'exploitation du nickel (troisième producteur mondial) et un début de développement touristique. Dans le même temps, les indépendantistes kanaks se révoltent de nouveau et mènent des combats contre la présence française. Une période difficile fut vécue entre 1984 et 1988, avec une série d'attaques menées par les indépendantistes. Cela a culminé avec l'attaque de la gendarmerie de Fayaoué le 22 avril 1988, durant laquelle quatre gendarmes ont été tués. Les autres sont pris en otage. Séparée en deux groupes, une partie des otages, menée par Alphonse Dianou, est enfermée dans une grotte, considérée comme sacrée par les peuples locaux. Le premier groupe est libéré au bout de trois jours, grâce à l'intercession des chefs coutumiers. Pour le groupe enfermé dans la grotte la situation se tend et dégénère, provoquant l'intervention de l'armée française qui aboutit à la mort de deux otages et de dix-neuf indépendantistes.

À la suite de ce drame, les accords de Matignon sont signés le 26 juin 1988, qui accordent davantage d'autonomie à la collectivité locale. Dix ans plus tard, en 1998, une suite est donnée à ces traités avec l'accord de Nouméa du 5 mai 1998. Celui-ci engage notamment un référendum sur l'indépendance au bout de vingt ans. Nous y sommes donc, et le référendum se tiendra en novembre 2018. Celui-ci n'est d'ailleurs pas sans poser des problèmes constitutionnels. La plupart des lois de Nouvelle-Calédonie sont contraires à la constitution, notamment le principe d'égalité qui n'est pas respecté. Un Parisien ne peut pas voter en Nouvelle-Calédonie puisqu'il faut dix ans de résidence pour pouvoir prendre part au vote. Il a donc fallu inclure la Nouvelle-Calédonie dans la constitution, pour éviter que le Conseil constitutionnel ne censure l'ensemble des mesures

prises. On peut du reste s'étonner que l'on demande leur avis aux populations de Nouvelle-Calédonie, mais pas à la population française, qui devrait pourtant pouvoir s'exprimer sur la sécession d'une partie du territoire national. Lors de la sécession algérienne, un référendum avait été organisé en Algérie et un autre sur le continent. Le processus en cours dans ce dossier est le même que celui qui a eu lieu en Crimée : les habitants de Crimée ont pu voter sur leur indépendance, mais pas les habitants du reste de l'Ukraine. La France avait alors crié au scandale, sans avoir de gêne à faire la même chose avec ce territoire.

### **L'ambivalence de l'indépendance**

Comme pour toutes les sécessions et les indépendances, il y a des ambivalences non tranchées. Si certains chefs kanaks rêvent d'indépendance, c'est en espérant pouvoir faire main basse sur les mines de nickel qui, n'en doutons pas, seront rapidement nationalisées. On peut alors tout à fait prévoir le processus qui suivra le jour d'après, tant cela s'est vu ailleurs : corruption généralisée des chefs kanaks qui revendront les concessions aux grands groupes étrangers, exploitation des mines à outrance, pauvreté, violence et crimes en hausse sur l'archipel. La voie de l'indépendance serait la victoire des chefs coutumiers et des petits arrangements tribaux, aboutissant à un déclassement du territoire sur le modèle du Venezuela et de nombreux pays d'Afrique. De cela, la population de l'archipel en est consciente puisque l'indépendance, pour l'instant, n'a pas la côte. Du reste, la population n'est pas malheureuse. Elle est plus riche, plus développée et plus éduquée que l'ensemble des îles de la région pacifique et mélanésienne. Nous sommes-là sur un scénario très classique de ressentiment interne, mais de fort développement par rapport aux autres îles, comme on le constate aussi pour les Antilles françaises par rapport au reste des Caraïbes.

Pour la France, cet ensemble d'îles est essentiel dans son positionnement stratégique. La Zone économique exclusive (ZEE) y a été portée de 200 milles marins à 350 milles, ce qui assure une forte présence sur les richesses halieutiques et les fameux nodules polymétalliques, dont on annonce monts et merveilles pour l'avenir. Il est très réducteur de ne voir ce dossier que sous l'angle des revendications nationalistes des Kanaks. L'archipel est situé dans une zone stratégique entre la Chine, l'Indonésie et l'Australie. En cas d'indépendance, la mainmise chinoise est à redouter. Raison pour laquelle l'Australie soutient la France sur ce dossier et tente de réaliser un axe Paris, New Delhi, Canberra afin de contrer l'expansion chinoise dans le Pacifique.

Le Pacifique est désormais une zone importante du grand jeu mondial. Zone de passage et de

circulation, zone de richesses minières, zone de points d'appui stratégiques, elle intéresse grandement l'Empire chinois, qui s'appuie sur sa diaspora nombreuse comme autant de points de relais. Par des financements et des subventions, la Chine excite et anime l'autonomisme mélanésien, dans les îles Fidji, aux Tonga, ou bien en Nouvelle-Zélande et en Nouvelle-Calédonie. Par des promesses de contrats juteux agités devant les chefs coutumiers Kanaks, elle espère détacher cette région de la France pour mieux la coloniser, à l'image de ce qu'elle peut faire en Afrique. Corruption et domination chinoise sont les termes prévisibles d'une indépendance factice. Comprenant le danger, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne soutiennent plus les indépendances mélanésiennes, mais se mettent désormais du côté de la France pour contrer les ambitions chinoises.

### **Pour la France, une zone stratégique**

Il est donc essentiel que la France y maintienne sa présence. Militaire d'une part, grâce à sa flotte, économique et scientifique d'autre part. On promet beaucoup sur les nodules polymétalliques, mais on voit encore peu de choses arriver. L'analyse scientifique et technique devrait pourtant s'y développer. De même que les questions de protection de l'environnement et de sauvegarde des océans. Il y a un discours écologiste rationnel, sain et non idéologique à développer. Tout comme sur la question de l'exploitation du nickel, qui doit se faire dans le respect des normes éthiques et environnementales. Mais fondamentalement, la question posée aussi en Nouvelle-Calédonie est la question de ce qu'est la France. En cela, il est bien dommage que le référendum n'ait pas lieu aussi en métropole. Emmanuel Macron a redit que la population souhaitait rester dans la République. Mais qu'est-ce que cette république que l'on essaye de vendre partout ? Un régime politique, une constitution, une idéologie politique ou une religion d'État ? Comme sur la question du djihadisme, on agite le drapeau de la république comme solution aux problèmes, en n'osant plus, tout simplement, parler de la France. Pas sûr que la simple adhésion aux valeurs de la République et au vivre ensemble suffise à créer une volonté de rester français chez les Kanaks et les Caldoches. Le président n'a pas parlé de la France, mais reste enfermé dans cette logique de la « République », que l'on invoque aussi sur le dossier djihadiste, mais qui se révèle surtout une impasse. Serait-ce trop difficile de parler de la France, de sa présence dans la région et de son rôle dans le monde ?

---

## Chine : la nouvelle révolution culturelle

Plus que les mots, les faits témoignent de l'orientation autoritaire prise par le gouvernement chinois. Xi Jinping est bien décidé à siniser la Chine et à intégrer les marges chinoises dans la

culture Han. C'est le cas au Tibet et au Xinjiang, où des populations Han sont transportées pour noyer les populations d'origine dans l'abondance démographique Han et ainsi prendre le contrôle de ces régions. C'est le cas aussi avec le christianisme, qui fait l'objet d'attaques de plus en plus répétées de la part du gouvernement. Attaques des églises, des fidèles, de la liberté religieuse, témoignent d'un recul des libertés fondamentales : libertés de culte et de pensée. Cette restriction des libertés avait été annoncée par Xi Jinping lors de son discours au congrès du PCC en octobre 2017. Les faits démontrent que la volonté de sinisation du christianisme, c'est-à-dire d'inclusion de cette foi dans la pensée communiste, est en cours, et ce en dépit des négociations avec le Saint-Siège pour aboutir à un accord entre les deux pays.

### **Destruction des églises et camps de rééducation**

À Yining, dans le Xinjiang, à 700 km à l'ouest de la capitale de la région, vit une communauté catholique très minoritaire. La croix et les deux dômes de l'église ont été détruits, la façade a été martelée pour y retirer les statues des saints. Pour les autorités, la croix représente « l'infiltration d'une religion étrangère ». D'autres destructions de ce type ont eu lieu ailleurs au Xinjiang. Le gouvernement a interdit aux chrétiens de prier, y compris chez eux, sous menace d'être arrêtés et d'être conduits en service de rééducation. Les enfants et les adolescents n'ont plus le droit d'entrer dans les églises. C'est bien une nouvelle révolution culturelle que mènent les autorités chinoises, dans le but de siniser la population. Il s'agit de développer et d'adhérer à des théories religieuses qui aient des caractéristiques chinoises. Les religions doivent être adaptées aux théories socialistes et ne pas être infiltrées par l'étranger. Certes, l'islam est visé par la sinisation, et notamment les communautés musulmanes du Xinjiang qui espèrent créer un califat autonome en Asie centrale. Mais c'est surtout le christianisme qui est en ligne de mire, et c'est pourquoi le Vatican se trompe lourdement quand il espère pouvoir signer un accord avec ce pays.

Les destructions de Yining ont eu lieu le 27 février dernier ; une semaine après la rencontre entre les autorités du Vatican et de la Chine au sujet d'un possible accord diplomatique quant à la nomination des évêques dans le pays. Accord qui est régulièrement dénoncé par le cardinal Zen, évêque émérite de Hong Kong. La sinisation religieuse que prône Xi Jinping, c'est la soumission au parti communiste chinois.

D'autres cas de persécutions religieuses ont eu lieu dans le pays, avec à chaque fois le même principe : églises détruites et fidèles persécutés. Le 20 avril dernier, c'est l'église de Hutuo (province de Henan, centre de la Chine) qui a été complètement détruite et la tombe de l'évêque

de Looyang, qui n'était pas reconnu par le régime, a été profanée. Son corps a été retiré du cercueil pour être jeté dans une fosse commune. Comme ailleurs, les enfants ont été interdits d'entrer dans les églises. Enfin, le gouvernement a annoncé aux parents fonctionnaires et aux retraités que s'ils continuaient à fréquenter l'Église catholique, ils ne recevraient plus de salaires et de pensions.

Monseigneur Li Hongye (1920-2011) fut évêque de Luoyang. Il a passé plusieurs décennies en camp de rééducation et a ensuite été arrêté plus d'une douzaine de fois et mis régulièrement en prison. Il a toujours refusé de s'aligner sur le Parti communiste et il est resté fidèle à Rome. Sa tombe a été profanée par les autorités pour effacer sa mémoire et éviter qu'un culte soit rendu à ce martyr.

D'autres églises et d'autres persécutions ont lieu actuellement en Chine. En dresser la liste serait long, mais on peut retenir les principaux événements.

À Zhengzhou, lors du dimanche de Pâques, la police politique du régime est entrée dans l'église pour expulser les enfants et les jeunes de moins de 18 ans. Le gouvernement a en effet interdit aux mineurs de recevoir une éducation chrétienne et de fréquenter les églises. Chaque dimanche, des policiers politiques sont présents dans les églises pour surveiller les fidèles et arrêter les enfants qui voudraient entrer. Ceux-ci sont ensuite conduits en camp de rééducation.

Pour les autorités catholiques, ces arrestations sont des tests lancés par le gouvernement pour voir comment réagissent les autorités vaticanes. Pour l'instant, ces persécutions n'ont lieu que dans le Xinjiang et dans le centre de la Chine, là où les catholiques sont une très faible minorité. En fonction des réactions de l'étranger, les autorités pourront appliquer la même politique dans les grandes zones urbaines, là où les catholiques sont davantage présents.

### **La magie de Mao se poursuit**

Au Vatican, nombreux sont ceux qui n'ont pas compris la nature réelle du gouvernement chinois et de son idéologie et qui font preuve d'une collaboration coupable. La palme de la flagornerie

revient à l'évêque argentin Marcelo Sanchez Sorondo, chancelier des Académies pontificales des sciences et des sciences sociales. Autrement dit, quelqu'un d'important. En février dernier, de retour d'un voyage en Chine, celui-ci s'est fendu d'un discours louangeur en présentant la Chine comme un modèle, le seul pays à respecter la doctrine sociale de l'Église selon ses dires. On croirait lire les carnets de voyage des Occidentaux des années 1960 fascinés par Mao et sa révolution culturelle. Ce prélat s'est fait rapidement recadrer par de nombreux missionnaires présents en Chine qui ont rappelé la triste réalité du terrain.

Pour le cardinal Zen, un accord avec les autorités chinoises est impensable, parce que celles-ci ne veulent pas la conciliation, mais la destruction de la liberté religieuse. Il n'a de cesse de critiquer l'aveuglement, à ses yeux, de la politique vaticane à l'égard de la Chine et sa volonté de signer un accord coûte que coûte, c'est-à-dire en faisant disparaître l'Église indépendante de l'État communiste et en trahissant la foi des martyrs et des évêques qui se battent pour la liberté religieuse. Cela rappelle la fracture des années 1960-1970 sur la ligne du cardinal Casaroli, Secrétaire d'État du Saint-Siège. Celui-ci était partisan de l'ostpolitik, c'est-à-dire d'un dialogue et d'une entente avec les autorités communistes d'Europe centrale, contre l'avis de nombreux prélats de Pologne, de Hongrie et de Tchéquie. Cette politique a conduit à la destruction des églises locales et au triomphe des partis communistes sur les libertés religieuses. C'est Jean-Paul II qui a mis un terme à cette politique de l'impasse, dès 1978, en décidant d'affronter directement la dictature communiste. Le même aveuglement règne aujourd'hui chez de nombreux diplomates du Saint-Siège, servi par une vague morale socialisante qui leur fait regarder avec bienveillance le régime chinois. Pourtant, ce qui se passe en Chine est connu et diffusé. L'imminence d'un accord a toutefois été démentie en mars par les autorités vaticanes. Du reste, personne ne connaît la nature de l'accord en négociation. La volonté d'une réunification des deux églises, celle officielle et celle indépendante, ne peut pas se faire sur la destruction de l'église fidèle à Rome. Ce serait le risque d'une rupture entre les fidèles. D'autant que le gouvernement chinois n'a qu'une obsession : la sinisation du christianisme, c'est-à-dire son alignement sur les normes communistes. Il ne peut pas y avoir d'accord possible, ni même d'entente, avec un partenaire qui veut la dissolution de l'autre parti. Cela traduit une mauvaise compréhension de la nature du régime chinois et de la place de l'idéologie communiste dans la structure mentale de la Chine d'aujourd'hui. C'est aussi une preuve de la difficulté à penser l'autre et les différences culturelles.